

Règlement de concours et catalogue de critères 2025



Responsable du Building Award

building

Fondation suisse pour la promotion
de la relève des ingénieurs de la construction

Sponsors des trophées et associations de soutien au Building Award

building

Fondation suisse pour la promotion
de la relève des ingénieurs de la construction

infra SUISSE

SBV // Schweizerischer Baumeisterverband
SSE // Société Suisse des Entrepreneurs
SSIC // Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Società Svizzera dals Impresaris-Costrutors

suisse.ing

Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmungen
Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Consultants
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Unión svizra dals bios d'Inshigneria consultativa
Swiss Association of Consulting Engineers

Haute école partenaire

HSLU Hochschule
Luzern

Partenaire médiatique

espazium ≡

Der Verlag für Baukultur
Les éditions pour la culture du bâti
Edizioni per la cultura della costruzione

Organisation

Building Award

p.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist
T +41 31 755 85 84
info@building-award.ch
www.building-award.ch

Des modèles et des visionnaires. Tels sont les ingénieurs et les planificateurs, toujours à même de trouver la solution adéquate à chaque défi. Vous aussi, en votre qualité d'ingénieur ou de planificateur du secteur de la construction, contribuez de manière décisive à la réussite d'un ouvrage, voire la rendez tout simplement possible! Les prestations d'ingénierie sont admirables à plus d'un titre : elles offrent des solutions innovantes, durables et de haute qualité et posent, de par leur complexité, leur simplicité ou leur originalité, des jalons pour l'avenir. Elles sont tout simplement ingénieuses.

Le Building Award 2025 porte une nouvelle fois sur le devant de la scène des prestations d'ingénierie exceptionnelles. Entreprises, bureaux d'ingénierie, institutions et ingénieurs individuels sont invités à déposer leurs projets – qu'ils les aient conçus seuls ou en équipe –, lesquels seront évalués et récompensés par un jury de haut vol, puis présentés au public à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

Le Building Award propose six catégories de concours. Accordant une importance particulière à la relève professionnelle des ingénieurs, il a expressément créé à cet égard les catégories « Jeunes professionnels » et « Promotion de la relève dans le domaine de la technique ».

Ensemble pour l'art de l'ingénierie! Une soumission, une chance doublée : tous les projets concourants seront également mis à l'honneur dans le prochain volume de la série « L'art des ingénieurs suisses ». Saisissez l'opportunité d'une visibilité supplémentaire grâce à la collaboration du Building Award avec espazium – Les éditions pour la culture du bâti.

La remise du Building Award 2025 aura lieu le 24 juin 2025 au Centre de culture et de congrès de Lucerne avec, en exclusivité, le lancement du livre « L'art des ingénieurs suisses ».

Nous nous réjouissons de votre participation et attendons vos projets avec impatience!

1. Jury

- Le jury est un organe autonome, qui prend ses décisions indépendamment de l'organisation du prix.
- Le jury est constitué de spécialistes issus de disciplines d'ingénierie pertinentes ainsi que de planificateurs.
- Aucune correspondance n'est échangée au sujet des délibérations et décisions du jury.
- Les décisions du jury ne peuvent être contestées, ni des réévaluations exigées.
- Lors de la réception des dossiers, le jury peut revoir l'attribution d'un projet à une catégorie donnée.
- Le jury peut inviter des parties à présenter leur projet (notamment dans la catégorie «Jeunes professionnels»).

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président du jury



Prof. **Viktor Sigrist**
Dr. sc. techn. EPFZ,
ing. civil dipl. ETS/EPF,
directeur de la Haute école de
Lucerne – Technique et
architecture, Horw

Membres du jury



Prof. **Adrian Altenburger**
Directeur d'institut et de filière,
Technique du bâtiment et énergie,
Haute école de Lucerne –
Technique et architecture, Horw



Valentina Kumpusch (-Orsenigo)
Ing. dipl. EPF, vice-directrice et
cheffe de la division Infrastructure
routière Ouest, Office fédéral des
routes (OFROU), Ittigen



Massimo Cereghetti
Ing. civil dipl. EPF/SIA, membre du
comité central de la Société suisse
des entrepreneurs (SSE), président
SSE section Tessin (SSIC-Ticino),
directeur des opérations de Gianini
& Colombo SA, Chiasso



Patrick Kutschera
Vice-directeur de l'Office fédéral de
l'énergie (OFEN), chef de la division
Efficacité énergétique et énergies
renouvelables



Prof. Dr. **Eleni Chatzi**
Professeure ordinaire à la Chaire de
mécanique des structures et de
monitoring du Département de génie
civil, de l'environnement et de la
géomatique, École polytechnique
fédérale de Zurich (EPFZ)



Daniel Löhr
Président du groupement
professionnel Carrière & Communi-
cation de Swiss Engineering UTS,
copropriétaire /conseiller sénior de
e-selection AG, Brugg



Clementine Hegner-van Rooden
Ing. civile dipl. EPF, journaliste
spécialisée RP, rédactrice du site
Internet de la Société pour l'art de
l'ingénieur et chroniqueuse en art de
l'ingénierie, Oberägeri/Zoug



Prof. **Urs Rieder**
Chef de projet du campus, Haute
école de Lucerne – Technique et
architecture, Horw, membre du
comité de la Société suisse des
ingénieurs et des architectes (SIA)



Jürg Herzog
Country Head Smart Infrastructure,
Siemens Suisse SA, Zurich



Judit Solt
Arch. dipl. EPF/SIA, journaliste
spécialisée RP, rédactrice en chef
de TEC21 – Schweizerische
Bauzeitung, Zurich



Patrick Hofer-Noser
Directeur général et propriétaire de
3S Swiss Solar Solutions AG, Thoune



Cristina Zanini Barzaghi
Ing. civile dipl. EPF/SIA, Zanini Gozzi
Sagl, Lugano



Susanne Zenker
Arch. dipl. EPF/SIA, présidente de
la Société suisse des ingénieurs et
des architectes (SIA)

2. Calendrier

Septembre 2024	Publication de l'avis de concours pour la participation au Building Award 2025
29 octobre 2024	Atelier « Réussir la soumission de projet »
10 janvier 2025	Délai de dépôt des dossiers : envoi des documents complets, y compris la déclaration de participation dûment signée
28 mars 2025	Délibérations du jury
Avril 2025	Communication des nominations
6 mai 2025, Zurich	Atelier « La scène est à vous ! » à l'attention des candidats
8 mai 2025, Lucerne	nominés au Building Award 2025
24 juin 2025	Remise du Building Award 2025 au Centre de culture et de congrès de Lucerne avec, en exclusivité, le lancement du livre « L'art des ingénieurs suisses »

3. Distinctions

Les gagnants des catégories se voient remettre un trophée d'argent. Le jury peut décider d'attribuer un prix du jury ou un prix récompensant une réalisation exceptionnelle (Special Achievement Award), voire un ensemble de réalisations (Lifetime Award). Il peut en outre décerner un prix en espèces dans les catégories « Jeunes professionnels » et « Promotion de la relève dans le domaine de la technique ». Le jury est également libre d'organiser un prix du public.

4. Catégories de concours

Le Building Award 2025 met au concours six catégories :

1. Génie civil / Bâtiment
2. Infrastructure et environnement
3. Systèmes énergétiques et technique du bâtiment
4. Recherche, développement, start up
5. Jeunes professionnels
6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Remarques :

Chaque dossier déposé doit être accompagné d'une pièce justificative argumentant le choix de la catégorie. Les entreprises suisses peuvent également concourir au Building Award avec des projets et objets qu'elles ont réalisés à l'étranger.

5. Procédure de dépôt des dossiers

- L'avis de concours est rendu public par des annonces dans divers médias de la branche, du publipostage direct et des communiqués des associations partenaires. L'ensemble des informations et documents sont également disponibles sous www.building-award.ch.
- Toutes les personnes intéressées répondant aux critères du point 7 «Droit de participation» sont invitées à déposer leur dossier.
- Les organisateurs proposent une sélection de projets et d'objets à la pré-nomination.
- La partie déposante communique par écrit la ou les catégories dans lesquelles elle souhaite concourir.
- Les dossiers déposés sont rédigés en allemand ou en français.



6. Procédure de sélection et remise des prix

- Le jury nomme au maximum cinq dossiers par catégorie. Chaque dossier ne peut être nommé que dans une seule catégorie.
- La remise du Building Award est conditionnée au dépôt d'un nombre convenable de projets et objets satisfaisant aux exigences du règlement.
- Lors de la remise des prix, tous les dossiers nominés font l'objet d'une présentation audiovisuelle d'environ une minute.
- Les noms des gagnants ne sont dévoilés que lors de la cérémonie de remise des prix et ne sont connus au préalable que du seul jury et des personnes dans la confiance.
- Chaque candidat nommé reçoit, pour deux représentants de lui-même ou de son équipe, une invitation gratuite à la cérémonie de remise des prix. Ces derniers reçoivent le ou les prix qui lui sont éventuellement décernés.
- Le jury désigne les lauréats.



7. Droit de participation

- Peuvent être soumis des projets et objets qui n'ont pas plus de trois ans (date limite: 10 janvier 2025) ou dont l'achèvement ne date pas de plus de trois ans.
- Le dépôt de projets partiels est admis.
- Les dossiers déposés consistent en travaux que les candidats ont élaborés eux-mêmes et à la réalisation desquels ils ont pris une part importante.
- Après réception du dossier, la partie déposante reçoit une confirmation de réception ainsi que la facture de participation au concours. D'éventuels documents ou données manquants seront exigés.
- La partie déposante détenant les droits du dossier déposé les cède aux organisateurs dans le cadre du prix.
- Les projets et objets soumis sont situés en Suisse ou ont été construits à l'étranger par des entreprises et institutions suisses, et sont achevés à la date de délai de dépôt.
- La partie déposante peut être amenée à divulguer des données relatives à des tiers impliqués.

Sont autorisées à participer des équipes ou personnes s'inscrivant dans l'une des classifications suivantes :

- entreprises d'ingénierie, bureaux de planification du secteur de la construction (corps de métier inclus);
- entreprises de construction, entreprises totales;
- particuliers ayant réalisé un projet avec leurs propres moyens;
- écoles, entreprises et institutions engagées à promouvoir la relève dans le domaine de la technique.

8. Frais d'inscription

- La participation au concours est payante. Une taxe de 280.– CHF (hors TVA de 8,1%) est facturée pour chaque dossier déposé. Les Jeunes professionnels sont exemptés de frais d'inscription. Les projets déposés dans la catégorie «Promotion de la relève dans le domaine de la technique» ne sont pas non plus soumis aux frais d'inscription.
- Les coûts pour les candidats découlant de leur participation au concours ne sont pas remboursés.
- Seuls seront soumis au jury les dossiers dont la taxe de participation aura été acquittée jusqu'au 28 février 2025. La facture est jointe à la confirmation de réception du dossier.

9. Réserves de modification

Les organisateurs se réservent le droit, s'ils l'estiment nécessaire, d'apporter des modifications aux dispositions et au règlement. Cette décision ne peut être contestée.

10. Transfert de propriété

Les documents déposés deviennent propriété des organisateurs. Une déclaration de droits d'auteur ainsi qu'une autorisation de publication doivent être jointes au dossier.

La partie déposante confirme l'autorisation de publication de tous textes, images et documents sonores dans le cadre du Building Award ainsi que dans le livre «L'art des ingénieurs suisses».

11. Autres dispositions

En participant au Building Award, les candidats approuvent le présent règlement de concours, les conditions de participation, les documents de dépôt et d'éventuels avenants.

Des données manquantes ou erronées concernant les personnes, les projets et/ou objets peuvent être un motif de disqualification irrévocable. Le for est à Berne. Tout recours juridique est exclu.



12. Critères d'évaluation

Le jury accorde une importance particulière à l'innovation ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des critères de durabilité définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Confédération. Lors de l'évaluation des dossiers, le jury prend en considération les critères suivants (la liste n'a pas de prétention à l'exhaustivité ni de caractère contraignant pour les contenus énumérés):

Principes fondamentaux

1. Génie civil / Bâtiment

Solutions novatrices, élégantes ou séduisantes spécifiques à la structure porteuse, visant à résoudre des problèmes de génie civil lors de constructions nouvelles, de réfections ou de transformations, en tenant compte des aspects à la fois économiques et écologiques.

2. Infrastructure et environnement

Projets exigeants et complexes dans le domaine des travaux de fondation, du génie civil et de la construction d'infrastructures, y compris organisation de la réalisation. Ouvrages hors pair dans la construction routière, hydraulique et infrastructurelle – tels que ponts, galeries, aménagements, etc. – et posant de nouveaux jalons en matière de procédure de construction, de durabilité, de robustesse ou de physique du bâtiment. Projets innovants et approches de solutions globales sur des thèmes environnementaux – tels que consolidation de pentes, sécurisation de berges, renaturation, biodiversité, reboisement, etc.

3. Systèmes énergétiques et technique du bâtiment

Projets énergétiques et/ou de technique du bâtiment disposant de caractéristiques exceptionnelles et se distinguant par leur nouveauté et leur simplicité en termes de conception, de réalisation et d'exploitation.

4. Recherche, développement, start-up

Projets ou solutions de détail ambitieux, complexes et visionnaires de la recherche et du développement axés sur des composantes, produits, logiciels, services et/ou processus de la branche de la construction. Toutes contributions de la part des hautes écoles ou de l'industrie sont les bienvenues.

5. Jeunes professionnels

Projets ou solutions de détail remarquables et/ou novateurs que de jeunes ingénieurs et ingénieures (âgés de 35 ans révolus ou justifiant d'une activité professionnelle correspondante de cinq ans au maximum) ont réalisé ou soutenu de manière déterminante. Ces ingénieurs et ingénieures disposent du potentiel requis pour influencer et marquer positivement leur champ professionnel à l'avenir. Leur part/contribution au projet soumis doit être pertinente et démontrée en conséquence.

Le dossier fera par ailleurs mention des propres défis ainsi que de la motivation personnelle, et sera assorti d'un curriculum vitæ de chaque Jeune professionnel impliqué. Il contiendra également une courte vidéo (d'une durée de 3 minutes au maximum) expliquant le projet et, surtout, la contribution



spécifique propre (en réponse notamment aux questions suivantes : Quels aspects m'ont-ils fasciné et captivé ? Dans quelle mesure ai-je été bien encadré tout en disposant d'une large indépendance ? Comment classifierais-je ce projet pour moi-même et quelles compétences a-t-il développées en moi ?).

6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Projets remarquables contribuant à promouvoir activement, dans le domaine de la technique et/ou de la compréhension technique, la relève professionnelle auprès des enfants, des adolescents et des personnes souhaitant se réorienter. Les projets autorisés à concourir proviennent d'écoles de tous les niveaux, d'entreprises et d'institutions ainsi que de personnes privées également.

Critères supplémentaires

7. Concept

Le concept pose les bases pour un travail durable, mettant en avant des aspects tels que crédibilité, adéquation, faisabilité, innovation (y compris intelligence artificielle ou tout autre processus favorisant l'innovation), efficacité des ressources, économie, écologie ou exploitation/entretien, autrement dit un travail exceptionnel qui se distingue clairement de projets analogues.

8. Plus-value

Le projet apporte une réelle plus-value, notamment en termes d'impact et de rayonnement pour la branche de la construction, ainsi qu'en matière d'utilisation des différentes ressources – lors de son élaboration (p. ex. en tant que travail d'équipe) et de son exploitation finale (durabilité, rentabilité) –, de comportement d'utilisation, etc.

9. Autres

L'évaluation ne prend pas en considération les critères de grandeur du projet et de volume d'investissement. L'idée porteuse devrait, autant que possible, receler une dimension évolutive.



Sponsors d'or



Sponsors d'argent



Sponsors des trophées



Partenaire médiatique



Associations de soutien à la fondation bilding

- Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GITB)
- Infra Suisse
- Société suisse des entrepreneurs (SSE)
- Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
- suisse.ing
- Swiss Engineering UTS

Organisation

Building Award

p.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist
T +41 31 755 85 84
info@building-award.ch
www.building-award.ch

Donateurs et institutions de soutien à la fondation bilding

- AFRY Suisse SA, Zurich
- Amstein + Walthert Holding AG, Zurich
- B+S AG Ingenieure und Planer, Berne
- Bächtold & Moor AG, Berne
- Bänziger Partner AG, Baden
- Basler & Hofmann AG, Zurich
- BSB + Partner Ingenieure und Planer AG, Liebefeld
- Burkhalter Holding AG, Zurich
- dsp Ingenieure + Planer AG, Uster
- e+p management AG, Berne
- EBP Suisse SA, Zollikon
- F. Preisig AG, Zurich
- Fanzun AG, Coire
- Flückiger + Bosshard AG, Zurich
- Fondation suisse.ing, Baar
- Geoinfra Ingenieure AG, Immensee
- Groupe Emch+Berger
- Groupe Rapp, Bâle
- Gruner AG, Bâle
- Haute école de Lucerne – Technique et architecture, Horw
- HEFTI. HESS. MARTIGNONI.4U AG, Zoug
- HOLINGER AG, Berne
- Hunziker Betatech AG, Winterthur
- IBG Engineering AG, Saint-Gall
- IUB Engineering AG / IM Maggia Engineering AG, Berne
- Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG, Zurich
- Kissling + Zbinden AG, Thoune
- Lanz Oensingen AG, Oensingen
- Marti Dienstleistungen AG, Moosseedorf
- Pini Groupe SA, Grono
- SCHERLER AG Solothurn, Soleure
- Siemens Suisse SA, Zurich
- suisseplan Ingenieure AG, Aarau
- TBF + Partner AG, Zurich
- Waldhauser + Hermann AG, Münchenstein